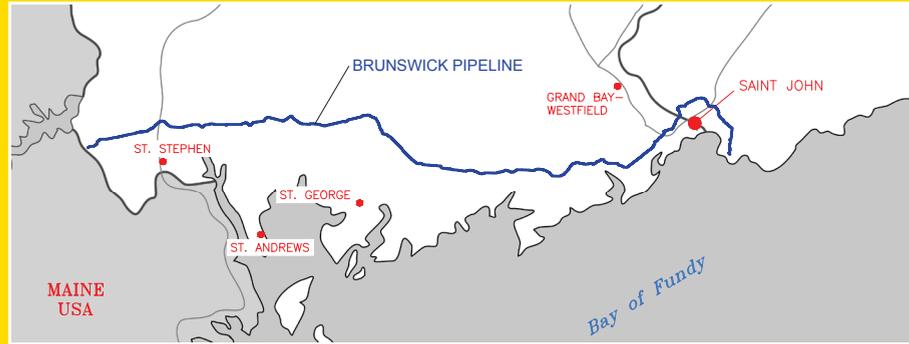


Comment localiser le gazoduc Brunswick Pipeline

Le gazoduc Brunswick Pipeline s'étend de Saint John et à travers le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, jusqu'à la frontière canado-américaine près de St. Stephen.



Comme le gazoduc Brunswick Pipeline est enfoui sous la terre, des panneaux indicateurs comme celui montré à droite, sont installés au-dessus du sol afin d'indiquer le tracé général du gazoduc.

Vous pouvez vous servir du numéro de téléphone sur le panneau indicateur du gazoduc pour :

- signaler un cas d'urgence sur le gazoduc (sélectionner l'option 1)
- une demande de localisation (sélectionner l'option 2)
- communiquer avec le personnel de Brunswick Pipeline (sélectionner l'option 3)

Veillez noter que les panneaux indicateurs et les cartes indiquent l'emplacement approximatif du gazoduc Brunswick Pipeline. Vous DEVEZ quand même téléphoner au 1-888-410-2220, avant de creuser ou de traverser le gazoduc avec un véhicule ou de l'équipement lourd.

Comment signaler un cas d'urgence relative au gazoduc

Si vous croyez avoir endommagé ou exposé un gazoduc, ou que vous avez observé des activités inhabituelles ou suspectes à proximité de notre gazoduc, appelez le 911 ou 1-888-410-2220



Comment nous contacter

URGENCE

911 ou 1-888-410-2220

APPELEZ AVANT DE CREUSER

www.clickbeforeyoudig.com/fr
ou 1-888-410-2220

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(506) 693-4214
brunswickpipeline@emera.com
www.emeranewbrunswick.com

BRUNSWICK PIPELINE
An Emera Company



Renseignements de sécurité

pour les résidents, les entreprises et les propriétaires fonciers



En cas d'urgence relative au gazoduc, quittez les lieux immédiatement, puis appeler le **911** ou **1-888-410-2220**

À propos de cette brochure

Cette brochure sur la sécurité relative au gazoduc vous a été envoyée parce que vous êtes propriétaire d'un terrain, ou vous vivez ou travaillez à proximité du gazoduc Brunswick Pipeline, ou d'installations connexes. Le gazoduc Brunswick Pipeline est un gazoduc de gaz naturel qui s'étend de Saint John à St. Stephen. De 145 kilomètres en longueur, le gazoduc a un diamètre de 762mm (ou 30 po.). Le gazoduc Brunswick Pipeline est la propriété d'Emera Nouveau-Brunswick, qui l'exploite en toute sécurité depuis 2009.

Nous travaillons fort afin d'exploiter le gazoduc Brunswick Pipeline en toute sûreté et sécurité. En tant que propriétaire d'un terrain, ou comme personne qui demeure ou travaille à proximité du gazoduc Brunswick Pipeline, nous comptons sur vous, nos voisins, pour nous aider à préserver l'intégrité du gazoduc.

Lorsque vous aurez lu les renseignements importants sur la sécurité dans cette brochure, vous saurez :

- Comment reconnaître la présence d'un gazoduc
- Comment creuser en toute sécurité à proximité d'un gazoduc
- Comment traverser le gazoduc en toute sécurité
- Ce qu'il faut faire dans le cas improbable d'une urgence relative au gazoduc
- Comment communiquer avec Brunswick Pipeline

Veuillez conserver cette brochure et partager ces informations avec tous ceux qui demeurent ou travaillent à votre adresse.

Pour toute question relative au contenu de cette brochure, veuillez communiquer avec le bureau de Brunswick Pipeline au 1-888-410-2220 (sélectionnez l'option 3) ou par courriel à brunswickpipeline@emera.com.

CLIQUEZ OU APPELEZ AVANT DE CREUSER

www.clickbeforeyoudig.com/fr
1-888-410-2220

Le plus souvent, lorsqu'un gazoduc est endommagé, c'est parce que quelqu'un a heurté le gazoduc par mégarde en creusant à proximité ou ils l'ont endommagé en traversant le gazoduc avec de l'équipement lourd. Ces activités non-autorisées peuvent avoir des conséquences sérieuses, dont des blessures graves pour vous ou pour d'autres personnes. C'est pourquoi vous devez obtenir l'autorisation de Brunswick Pipeline avant d'entreprendre des activités telles que :

- installer une clôture
- planter un arbre
- construire une terrasse
- construire un immeuble
- tout autre projet de creusement
- traverser le gazoduc dans un véhicule ou avec de l'équipement lourd

Veuillez noter que ce ne sont que quelques exemples des genres d'activités qui exigent l'autorisation préalable de Brunswick Pipeline.

Pour confirmer quelles activités sont permises sur, ou à proximité de notre gazoduc : Appelez avant de creuser. Pour savoir quelles informations vous devrez fournir lorsque vous Appelez avant de creuser, visitez www.emeranewbrunswick.com ou appelez au 1-888-410-2220 (sélectionnez l'option 2).

C'est la loi.

Cliquer ou appeler avant de creuser ou de traverser le gazoduc n'est pas une simple politesse : c'est une mesure exigée par l'organisme de réglementation de Brunswick Pipeline, l'Office national de l'énergie (ONE). L'ONE peut infliger des amendes à des personnes ou des entreprises en cas d'activités non-autorisées à proximité d'un gazoduc. Pour vous renseigner davantage sur ces règlements, veuillez consulter la brochure ci-jointe, ou visiter le site web de l'ONE à www.neb-one.gc.ca.

Signes d'une fuite de gaz naturelle d'un gazoduc

Quoiqu'une fuite de gazoduc soit improbable, il est important de pouvoir reconnaître les signes avant-coureurs d'une fuite.



VOUS POURRIEZ VOIR
une présence continue de bulles dans les milieux humides ou inondés, ou des flammes si la fuite s'est enflammée.



VOUS POURRIEZ ENTENDRE
Un souffle ou un sifflement



VOUS POURRIEZ SENTIR
Une odeur d'œufs pourris

Que faire si vous soupçonnez une fuite de gazoduc

FAITES CECI

- Quittez les lieux immédiatement
- Appelez le 911 à partir d'un endroit sûr
- Appelez au 1-888-410-2220, la ligne d'urgence 24 heures et sans frais de Brunswick Pipeline
- Suivez les instructions des premiers intervenants

NE FAITES PAS CECI

- Ne tentez pas d'éteindre un incendie de gaz naturel
- Ne tentez pas de manipuler les soupapes du gazoduc
- Ne tentez pas d'ouvrir ou de fermer tout ce qui pourrait créer une étincelle, tel que les

téléphones cellulaires, téléphones, interrupteurs de lampes, systèmes d'alarme de véhicules, systèmes d'entrée sans clé de véhicules, et lampes de poche.

Caractéristiques du gaz naturel acheminé par le gazoduc Brunswick Pipeline :

- **Plus léger que l'air** : le gaz naturel est 40 % plus léger que l'air. Échappé dans l'air, le gaz naturel se dissipe rapidement.
- **Odeur d'œufs pourris** : le gaz naturel est inodore à son état naturel, mais Brunswick Pipeline y ajoute une substance olfactive. Grâce à cette mesure, en cas de fuite, une odeur d'œufs pourris sera détectée.
- **Inflammable** : le gaz naturel est extrêmement inflammable et s'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, des étincelles ou des flammes. L'électricité statique, les brûleurs veilleuses, les allumettes et les étincelles provenant d'appareils électriques, des moteurs électriques et des moteurs à combustion interne peuvent facilement enflammer le gaz naturel.
- **sphyxiant** : dans un espace fermé, le gaz naturel peut causer le déplacement de l'oxygène, entraînant des étourdissements ou l'asphyxie.

En cas d'urgence relative au gazoduc, quittez les lieux immédiatement, puis appeler le **911** ou **1-888-410-2220**

En cas d'urgence relative au gazoduc, quittez les lieux immédiatement, puis appeler le **911** ou **1-888-410-2220**

En cas d'urgence relative au gazoduc, quittez les lieux immédiatement, puis appeler le **911** ou **1-888-410-2220**